

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 2910904
Séance du 12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Plan de revitalisation économique Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace :

Organisation d'une manifestation dans le cadre de l'action « Assistance à la création de groupements d'employeurs ».

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2^e/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

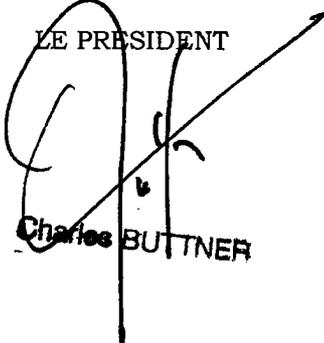
- d'annuler le solde de 7 300 € restant ouvert en autorisation d'engager sur l'opération 06108A68 (enveloppe 80 526, chapitre 65, nature 65 738, fonction 90),
- d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de 2007 de 7 300 € à la CCI de Colmar et du Centre Alsace, pour l'organisation d'une manifestation liée à l'opération « Assistance à la création de groupements d'employeurs »,
- de prélever en fonctionnement au titre de 2007 sur le programme F027/2/2005, un crédit de 7 300 € à affecter à cette nouvelle opération sur l'enveloppe 80 526, chapitre 65, nature 65 738, fonction 90,
- de créer un comité de pilotage qui assurera le suivi de l'évaluation financière et qualitative de l'action,

Désigne :

- M. Michel HABIG, Vice-Président délégué pour les questions liées à l'économie,
- M. Alphonse HARTMANN, Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche,
- M. Francis FLURY, Conseiller Général du Canton de Mulhouse Sud,
- M. Eric STRAUMANN, Conseiller Général du Canton d'Andolsheim.

en tant que membres de ce comité.

Autorise le Président à signer la convention afférente avec la CCI de Colmar et du Centre Alsace et jointe au rapport.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions